

# POUR UNE AGRICULTURE DES GENS ET DU VIVANT!

Propositions  
du groupe  
écologiste pour  
le Pacte et la Loi  
d'Orientation et  
d'Avenir Agricoles

NOVEMBRE  
2023

**écolo**  
assemblée nationale



GRUPE  
ÉCOLOGISTE  
DU SÉNAT  
SOLIDARITÉ & TERRITOIRES

  
LES VERTS / ALE  
du Parlement européen

# 01. ÉDITO



**Marie Pochon**  
*Députée de la Drôme*



**Daniel Salmon**  
*Sénateur d'Ille-et-Vilaine*



**Benoit Biteau**  
*Député européen et paysan*

La France a perdu 100 000 agriculteurs et agricultrices entre 2010 et 2020. Un gigantesque plan social s'abat, en catimini, dans nos campagnes. Nous ne pouvons pas nous empêcher de faire le parallèle avec une autre hécatombe. En 40 ans, 800 millions d'oiseaux ont disparu en Europe (-57% pour les espèces des milieux agricoles). Le printemps silencieux de Rachel Carson n'est pas que celui des insectes et des oiseaux, c'est celui de tous les vivants. Nos campagnes se vident en silence. L'une des causes est commune et connue : notre modèle agricole ne fonctionne plus. Ni pour les agriculteurs et agricultrices, ni pour les consommateurs et consommatrices, ni pour la nature.

L'agriculture est éminemment centrale. Parler d'agriculture et d'alimentation, c'est parler de l'air qu'on respire, de l'eau que l'on boit, du climat, de la biodiversité, de notre santé, de nos paysages, du dynamisme de nos territoires ruraux mais aussi, et l'actualité récente l'a démontré avec force, d'autonomie et de résilience stratégique. L'agriculture est aujourd'hui à la croisée des chemins. Alors que voilà l'opportunité de la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles, se poser collectivement cette question : où atterrir ? Se complaire dans l'inaction coupable, voire accélérer ce processus de destruction, ou bien engager avec détermination les changements systémiques qui s'imposent

et entrevoir la possibilité d'un avenir meilleur?

Le gouvernement a fait son choix et, sans surprise, il n'est pas à la hauteur. Répéter le mot « planification » sans que celui-ci ne soit suivi d'actes n'en fait pas une réalité. Ce gouvernement n'a aucune vision pour l'agriculture, si ce n'est le triptyque « robotique, génétique, numérique » pour produire toujours plus. Mais produire comment ? Pour qui ? Pour quoi ? Pour d'un côté exporter à l'autre bout de la planète, en détruisant les paysanneries locales et de l'autre importer avec les conséquences que l'on connaît sur les agriculteurs et agricultrices français-es et notre alimentation ? Nous sommes bien loin de la souveraineté alimentaire et de l'agriculture nourricière, et nous nous en éloignons de plus en plus.

À ce triptyque déshumanisé, nous opposons un projet : protéger et nourrir. Voilà notre vision, une agriculture qui nourrit les humains et qui protège la terre et la Terre. La prise en compte des enjeux d'alimentation durable, de protection de notre santé, de juste rémunération des agriculteurs et agricultrices, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et de lutte contre le changement climatique suppose une transition systémique. Près de cinq millions d'hectares, soit 1/5<sup>e</sup> de la surface agricole

actuelle, devraient changer de main d'ici à 2030. A l'aune de ce renouvellement de génération, le virage de la transition ne doit pas être manqué.

La clé du changement est là, dans cette génération qui vient. Nous ne pourrions pas faire une transition profonde du modèle agricole sans des paysans et paysannes nombreux-ses et valorisé-es, économiquement et socialement. Tel est notre rôle de politiques écologistes, protéger celles et ceux qui nous nourrissent et prennent soin de notre nature commune. Telle est notre ambition : changer les règles du jeu.

## Sommaire

<b>01. Edito</b>	p.2
<b>02. Sommaire</b>	p.3
<b>03. Le diagnostic</b>	p.3
<b>04. Nos 10 propositions phares</b>	p.17

# 02. LE DIAGNOSTIC

## Notre système agricole et alimentaire est à bout de souffle

**CRISE DÉMOGRAPHIQUE :** En 10 ans, 100 000 fermes, soit 20% d'entre elles, ont disparu. En 20 ans, 320 000 emplois agricoles (équivalent temps plein) ont été détruits. Cette tendance pourrait s'aggraver dans les prochaines années : 50% des agriculteurs et agricultrices seront en âge de partir à la retraite dans les 10 ans à venir. Or, aujourd'hui, seule 1 ferme sur 3 est transmise à un repreneur, le reste des fermes étant voué à disparaître ou à nourrir l'agrandissement d'exploitations voisines. Si l'on ne fait rien, un tiers des fermes disparaîtra d'ici 2030. Les exploitations spécialisées en élevage, en particulier bovin, subissent la plus forte baisse<sup>1</sup>.

**DIMINUTION DU REVENU AGRICOLE :** selon l'Insee, 18% des ménages agricoles se situent sous le seuil de pauvreté, contre 13% en moyenne pour les autres ménages,

les éleveurs et éleveuses, notamment de bovins viandes, ayant le revenu moyen le plus bas. Les agriculteurs et agricultrices bio sont aussi ébranlés par la crise qui a récemment atteint la filière. En cause notamment, une captation de la valeur par l'amont et l'aval du secteur : d'après l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM) sur 100€ dépensés par les ménages en consommation alimentaire, la valeur de la production agricole ne représentait que 13,4€ (rapport 2022). Selon le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), en valeur constante, entre 1990 et 2020, le revenu net de la branche agricole a baissé de 40% en France<sup>2</sup>. Ce n'est que parce que le nombre d'actifs agricoles diminue que le revenu de chacun augmente. En cause, une production agricole qui diminue en valeur constante et des investissements et achats d'intrants qui augmentent. Selon l'INSEE<sup>3</sup>, en 2022, pour 100€ produit par la branche agriculture, 57€ sont dépensés en intrants (semences, engrais, énergie, alimentation animale...), 13€ en matériel en 2022 et, hors subventions, les agriculteurs ne conservent que 16€ contre 23€ en 1990. Par ailleurs, les disparités de revenus sont particulièrement fortes dans le secteur agricole : selon l'INSEE, le niveau de vie des

1 Recensement agricole  
2 <https://agriculture.gouv.fr/evolution-du-revenu-agricole-en-france-depuis-30-ans>  
3 Comptes de l'agriculture

10% des personnes les plus modestes est 4,7 fois inférieur à celui des 10% les plus aisées, contre 3,3 parmi l'ensemble des ménages ayant des revenus d'activité.

#### **MAL-ÊTRE ET SANTÉ DES PROFESSIONNEL·LES :**

Isolement grandissant, difficultés économiques, impact des dérèglements climatiques... Dans ce contexte, le mal-être des agriculteurs et agricultrices est alarmant : selon la Mutualité sociale agricole, la population agricole compte un **risque de suicide supérieur de 43,2%** par rapport aux assurées de l'ensemble des régimes de sécurité sociale. Plusieurs études ont également relevé un **excès de risque de certains cancers** pour les agriculteurs et agricultrices exposées aux pesticides.

#### **PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ET RÉGIMES**

**DÉSÉQUILIBRÉS :** Malgré ses hauts niveaux de rendement, notre système agricole et alimentaire est défaillant. En 2023, **16% des Français·es<sup>4</sup> sont concerné·es** par la précarité alimentaire. Dans un contexte d'inégalité de revenus croissante, le panier alimentaire est utilisé comme variable d'ajustement par nombre de nos concitoyen·nes, au détriment de la qualité nutritive et environnementale des produits achetés. En parallèle, on assiste à une explosion des maladies liées à une alimentation déséquilibrée (diabète, obésité, maladies cardio-vasculaires), dues à une consommation trop importante de protéines animales, de gras, de sucre, de produits hypertransformés et de mauvaise qualité.



4

<https://www.credoc.fr/download/pdf/4p/CMV329.pdf>

## Les chiffres clés de la crise agricole et alimentaire :



# 100 000

fermes ont disparu en 10 ans, soit 20% d'entre elles

# 18%

des ménages agricoles se situent sous le seuil de pauvreté



# 43,2%

c'est le risque de suicide supérieur que compte la population agricole

# 50%



des agriculteurs·trices seront en âge de partir à la retraite dans les 10 ans à venir

# 16%

des Français·es<sup>5</sup> sont concerné·es par la précarité alimentaire en 2023

# 1/3

des fermes disparaîtra d'ici 2030 si l'on ne fait rien

---

# L'agriculture subit déjà de plein fouet les impacts de la crise écologique

Dans un contexte où 50% de la production agricole végétale totale dépendraient directement des services rendus par les écosystèmes naturels<sup>6</sup>, notre souveraineté alimentaire est directement menacée par la dégradation de l'environnement.

Ainsi, les agriculteurs et agricultrices doivent déjà faire face aux impacts du dérèglement climatique et de la crise écologique (sécheresse, gel, développement de certaines maladies, avancée de la date des récoltes...). Selon le GIEC, les pertes de récoltes liées aux sécheresses et aux canicules auraient triplé ces 50 dernières années en Europe.

L'inadaptation de notre système agricole est coûteuse : le CGAAER estime ainsi que sans une forte adaptation de l'agriculture, le surcoût annuel lié à l'augmentation des aléas climatiques s'élèverait à 1 milliard d'euros<sup>7</sup>.







---

6  
7

INRA, 2019  
CGAAER, Rapport n°21044 « Évaluation  
du coût du changement climatique pour  
les filières agricoles et alimentaires »,  
Décembre 2022

# Malgré cela, notre système agricole n'a pas entamé sa transition

## Les chiffres clés des impacts de notre modèle agricole sur l'environnement :

<b>ÉMISSIONS DE GES</b>	<b>CONSOMMATION D'EAU</b>
 <b>2ÈME</b> pôle le plus émetteur de GES en France (21% des émissions)	 <b>1ER</b> secteur en termes de consommation d'eau (57%), principalement pour les cultures destinées à l'alimentation animale.
<b>EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ</b>	<b>SANTÉ DES SOLS</b>
 <b>76%</b> des insectes ont disparu en 30 ans <sup>8</sup> , tandis qu'en 40 ans le nombre d'oiseaux a chuté de 25% en Europe, et d'environ 60% pour les espèces présentes en milieux agricoles. <sup>9</sup>	 <b>98%</b> des sols français analysés présentent au moins une substance issues de pesticides, y compris sur des terrains n'ayant jamais été traités <sup>10</sup>

<sup>8</sup> Caspar A. Hallmann. *More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas*, revue Plos One, 2017

<sup>9</sup> Rigal S. et al. *Farmland practices are driving bird populations decline across Europe*, PNAS, 2023  
Étude du CNRS portant sur 37 ans de données provenant de 20 000 sites de suivi écologique dans toute l'Europe

<sup>10</sup> Bispo A. et al. *Pesticide Residues in French Soils: Occurrence, Risks, and Persistence*, revue Environmental Science & Technology, 2023



---

## Aux racines de ces multiples crises, l'industrialisation de l'agriculture

Ces dernières décennies ont vu notre agriculture transformée par des processus de spécialisation, de concentration et de financiarisation des exploitations agricoles. Présenté par ses défenseurs comme la seule évolution crédible de notre agriculture, le productivisme a su s'imposer dans le langage courant comme « l'agriculture conventionnelle ». Pourtant, l'industrialisation des pratiques agricoles est à la racine même des crises sociales, économiques et environnementales qui ébranlent le monde paysan.

Le remembrement agricole qui s'est enclenché dans les années 1950 en France pour agrandir la taille des parcelles, et la mécanisation de l'agriculture qui se poursuit ont par exemple conduit à l'arrachage de 70% de haies France<sup>11</sup>, alors qu'elles sont essentielles à la résilience des fermes (séquestration de carbone, réserve de biodiversité, régulation du ruissellement, ombre pour le bétail...).

Cette dynamique alimente également des inégalités d'accès au foncier agricole et l'endettement des agriculteurs et agricultrices.

**L'ACCAPAREMENT DES TERRES PAR LES EXPLOITATIONS LES PLUS INDUSTRIALISÉES, AU DÉTRIMENT DE L'INSTALLATION DE PAYSAN·NES :** Entre les années 1970 et 2020, le nombre de ferme a été divisé par 4 tandis que la surface moyenne par exploitation a été multipliée par 3,5. Si les agriculteurs et agricultrices ont souvent recours à l'agrandissement pour compenser la baisse du revenu agricole, celui-ci est significativement nourri par le développement de sociétés agricoles permettant de contourner la réglementation. Aujourd'hui, **1 ferme sur 10 est désormais une société financiarisée**, soit 14% de la surface agricole. Selon la Safer<sup>12</sup>, **les lots acquis par les sociétés sont en général 27 % plus grands et 5,2 fois plus onéreux que ceux acquis par des personnes physiques**. Ceci représente un vrai blocage pour celles et ceux qui souhaitent s'installer et qui, face à cette concurrence, n'ont souvent pas les moyens financiers d'accéder au foncier agricole. Aujourd'hui et malgré la régulation foncière en place, la majorité des terres libérées va à l'agrandissement des exploitations voisines et à l'artificialisation.

---

11  
12

CGAAER  
Safer, Rapport d'orientation 2019

Entre 1970 et 2020 :

**÷ 4**

Le nombre de ferme  
a été divisé par 4



**X3,5**

tandis que la surface  
moyenne par exploitation a  
été multiplié par 3,5.



**1 FERME  
SUR 10**

est une société financiarisée



**1 HA/3**

échappe au contrôle  
des SAFER

Les lots fonciers acquis par  
les sociétés sont en général :

**27% +  
GRAND ET**

**5,2X +  
ONÉREUX**

que ceux acquis par des  
personnes physiques





**55 500€**

Entre 2000 et 2020, l'intensité en capital (investissement mobilisé pour produire 10 000€) est passé de 46 600€ à 55 000€

Dans le même temps, l'intensité en travail (nombre d'ETP pour produire 10 000€) est passée de

**0,24**



**0,23**

**201 000€**

représente l'endettement moyen des exploitations en 2020.



**42,7%**

c'est le taux d'endettement en 2020, contre 37% en 2000. Le remboursement des emprunts représente 43% de l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation).

**LA COURSE À L'ENDETTEMENT :** En dépit de l'effondrement démographique, la production globale est restée stable en valeur. Les surfaces et les troupeaux sont toujours plus grands par actif, ce qui incite à des investissements croissants donnant lieu à des niveaux d'endettement colossaux pour des revenus faibles.

---

# La performance économique de l'agriculture industrielle est une illusion. Elle représente même un coût faramineux pour la société

Les rendements élevés de ce modèle agricole résultent d'un usage massif d'intrants chimiques et de pesticides. Pour assurer une production sur des surfaces plus grandes par actif et atténuer, entre autres, les effets du dérèglement climatique, de la perte de fertilité des sols, de la diminution des pollinisateurs et autres insectes auxiliaires, les agriculteurs et agricultrices consomment toujours plus de pesticides et d'engrais de synthèse : en France, l'usage des pesticides a augmenté de 25% entre 2000-2011 et 2016-2018<sup>13</sup>. Mais l'efficacité économique des pesticides s'épuise aussi : en 2017 chaque euro dépensé dans les pesticides rapportait 27% de moins qu'en 1995.

L'agriculture dominante et ses impacts avec elle, se pérennisent parce qu'elle demeure massivement soutenue par des politiques publiques coûteuses et inefficaces :

- **LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC).** En France, la PAC actuelle représente plus de 9 milliards d'euros par an. Ainsi, la soi-disant performance du modèle agricole mise en avant pour ne pas s'engager dans une véritable transition, repose surtout sur des financements publics colossaux. Une réorientation de la PAC aurait ainsi largement la capacité d'engager la transition de notre modèle agricole. Cependant, l'essentiel des financements est distribué de façon inéquitable, principalement en fonction de la taille des fermes (nombre d'hectares et d'animaux). En 2015, en France, 20% des fermes captaient 52% des financements, et le nouveau Plan Stratégique National (PSN) français ne vient pas remettre en cause ces équilibres, d'après un récent rapport<sup>14</sup>. Dans son état actuel, la PAC soutient donc la concentration de la production agricole et l'augmentation de la taille des exploitations. Ainsi, l'essentiel des aides de la PAC, soit 6,5 milliards en 2022, sur plus de 9 milliards, sont considérées comme dommageables à la biodiversité car elles soutiennent les pratiques en place<sup>15</sup>. Enfin, le PSN ne permet pas, dans sa déclinaison actuelle, d'atteindre 50% de la réduction d'émissions nécessaire sur la période 2023-27<sup>16</sup>.

---

13

Fondation Heinrich Böll et La Fabrique Écologique, Atlas des pesticides, 2023

14

ARC2020 - «A fairer CAP», really? Analysing fairwashing in CAP talks and practices - Aout 2023

15

Rapport IGF-IGEDD

16

Carbone 4

- **LES PLANS ECOPHYTO, LE CONSTAT D'UN ÉCHEC.** Malgré les plans Ecophytos successifs, l'utilisation des produits phytosanitaires ne parvient pas à baisser suffisamment. Et pour causes : seulement 11% des financements publics aux acteurs de l'agriculture seraient plus ou moins orientés vers leur diminution<sup>17</sup> - la Fondation pour la Nature et l'Homme estimant quant à elle qu'uniquement 1% des financements publics y contribuerait véritablement.

**Les coûts cachés des politiques de soutien à l'agriculture productiviste.** Au-delà des financements publics directs, les pratiques agricoles dommageables ont un coût immense pour la société. D'après l'Atlas des pesticides<sup>18</sup>, en 2017 en France, les coûts directement attribuables aux pesticides (dépenses publiques de dépollution de l'eau, soin des maladies du travail, fonctionnement de la réglementation européenne sur le sujet, soutiens publics au secteur) s'élèvent à plus de 372 millions d'euros (2,3 milliards pour l'UE), soit quasiment le double des bénéfices du secteur.

- Évincement des paysan·nes, destruction des écosystèmes naturels et de leurs services avec eux, épuisement de la ressource en eau, délitement de la qualité des sols et de la santé des agriculteurs et agricultrices : loin d'être la solution, l'industrialisation accrue de notre modèle agricole détruit au contraire les conditions même de sa survie, au profit de quelques gagnants temporaires à la tête des plus grosses industries agro-alimentaires.

<sup>17</sup> Fondation Heinrich Böll et La Fabrique Écologique, Atlas des pesticides, 2023  
<sup>18</sup> Atlas des Pesticides 2023, Heinrich-Böll-Stiftung Paris & La Fabrique écologique

## Sortir du cercle vicieux et engager un tournant car les solutions existent

Le système agroécologique que nous défendons est ambitieux et suppose une approche globale, déclinée à l'échelle des fermes et des territoires. Elle présente des caractéristiques agronomiques mais aussi socio-économiques dont :

- L'amélioration des conditions du sol, via notamment l'allongement des rotations et la couverture continue des sols ;
- L'introduction de légumineuses dans les rotations ;
- L'abandon des pesticides et des engrais de synthèse ;
- Le redéploiement de prairies extensives et d'infrastructures paysagères (agroforesterie) ;
- La maximisation de l'autonomie des fermes et des territoires (désécialisation) ;
- La diversification des productions ;
- La juste rémunération et répartition de la valeur ;
- La recherche de sobriété et de partage de la ressource en eau.

L'agriculture biologique s'inscrit dans cette démarche.

De nombreuses fermes ont déjà mis en place des pratiques agroécologiques. Leur généralisation devient un impératif. **La réorientation de tout notre système agricole vers l'agroécologie est une évolution désirable et crédible.** C'est la conclusion de plusieurs scénarios de référence sur ce sujet qui ont modélisé la faisabilité de la généralisation de l'agroécologie à l'échelle française ou européenne.

### **Comparatif simplifié des principaux résultats de plusieurs scénarios de transition agroécologique →**

#### **Une agriculture biologique pour nourrir l'Europe en 2050 - Scénario du CNRS**

- ✓ Satisfaction des besoins alimentaires des Européen-nes et changement de régime alimentaire, avec une consommation moindre de produits animaux
- ✓ Renforcement de l'autonomie alimentaire de l'Europe
- ✓ Diminution significative de la pollution des eaux et des émissions de GES par l'agriculture
- ✓ Abandon des engrais azotés de synthèse et des pesticides
- ✓ Limitation de l'élevage hors sol et suppression des importations d'aliments pour le bétail
- ✓ Exportation de céréales vers les pays qui en ont besoin pour l'alimentation humaine

## **TYFA (Ten Years for Agroecology) : Une Europe agroécologique en 2050**

*- Scénario de l'IDDRI*

- ✓ Réduction des émissions de GES du secteur agricole de 40% par rapport à 2010, reconquête de la biodiversité et conservation des ressources naturelles
- ✓ Abandon des pesticides et des fertilisants de synthèse
- ✓ Redéploiement des prairies naturelles
- ✓ Extension des infrastructures agroécologiques (haies, arbres, mares, habitats pierreux)
- ✓ Régimes alimentaires plus sains, moins riches en produits animaux
- ✓ Satisfaction des besoins alimentaires des Européen·nes, malgré une baisse de la production de 35% par rapport à 2010 (en kcal)
- ✓ Maintien d'une capacité d'exportation sur les céréales, les produits laitiers et le vin

## **Afterres2050 : Une transition à l'échelle de la France métropolitaine**

*- Scénario de l'association*

*Solagro*

- ✓ Division par 3 de l'ensemble des intrants et impacts : émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac, consommation d'azote minéral, d'énergie, de produits phytosanitaires
- ✓ Maintien d'une production végétale primaire à un niveau proche de celui d'aujourd'hui
- ✓ Augmentation de 60% des exportations de céréales alimentaires vers l'espace Méditerranée / Moyen-Orient
- ✓ Maintien des races bovines mixtes, forte diminution des cheptels spécialisés, en particulier allaitants
- ✓ Un gain net en emplois

## Et quid de l'élevage ?

En France, l'élevage représente environ 60% des émissions de GES du secteur agricole français<sup>19</sup>, principalement sous forme de méthane. L'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES nécessite inévitablement une baisse de la production et de la consommation de viande. En revanche, cette baisse du cheptel ne doit pas se faire au détriment des élevages les plus vertueux, qui se voient menacés par le développement de l'élevage industriel, comme c'est déjà la tendance à l'œuvre. Les élevages les plus industriels concernent actuellement surtout les volailles (75%) et les porcs (23%), et de manière encore marginale les bovins (2%).

L'élevage a pour autant toute sa place dans un système agroécologique, il est même essentiel. Mais toutes les formes d'élevage ne se valent pas. Nous défendons un élevage local, indépendant, respectueux du bien-être animal et rémunérateur pour les paysan·nes, basé sur les systèmes bio, plein air, et le pâturage.

Cette forme d'élevage durable participe à l'optimisation du cycle des nutriments par la production d'engrais naturel, à la préservation et l'entretien d'espaces naturels remarquables comme les zones humides et de montagnes, à la séquestration du carbone dans les prairies permanentes...

**60%**  → **3%** 

60% des animaux d'élevage sont concentrés dans seulement 3% de méga-fermes.





# 03. NOS 10 PROPOSITIONS PHARES

## 1: Installer massivement des agriculteurs et agricultrices

Aujourd'hui, environ 60% des candidat-es à l'installation sont non issu-es du milieu agricole (NIMA). Le parcours actuel d'accompagnement n'est pas adapté à ces nouveaux profils plus diversifiés qui sont également davantage porteurs de projets agroécologiques et/ou collectifs. La Dotation Jeune Agriculteur (DJA), principal soutien public, n'est par exemple pas accessible après 40 ans. Outre sa grande complexité administrative qui peut aussi décourager nombre de porteurs et porteuses de projet, le parcours actuel d'aide à l'installation souffre d'un manque d'accompagnement sur le temps, en particulier à l'émergence de projets, et d'une grande hétérogénéité d'une région ou département à l'autre.

- Adapter les aides à l'installation aux nouveaux profils via la mise en place d'une Dotation Nouvel Agriculteur sans critère d'âge et les ouvrir aux salariés-associés et éligibles des SCIC ou SCOP
- Généraliser l'accompagnement à l'installation sur le temps long, de

l'émergence à la post-installation, en intégrant des stages pratiques et des temps d'échange collectifs

- Déployer et financer l'accès au test d'activité agricole qui permet aux candidat-es à l'installation de tester leur projet sur un temps défini et un lieu donné, dans un cadre limitant la prise de risques.

Si le parcours d'aide à l'installation n'incite pas suffisamment à développer des projets d'agroécologie, il peut même décourager les candidat-es qui constatent que l'accompagnement proposé n'est pas suffisamment en phase avec leur projet. Les structures (ONVAR, organisations paysannes) qui ont pourtant un savoir-faire reconnu dans l'installation d'agriculteurs et agricultrices en agroécologie et non issu-es du milieu agricole demeurent en outre trop tenues à l'écart des instances impliquées dans l'installation (Point Accueil Installation, Comité National / Régional Installation Transmission, Commission départementale d'orientation agricole, Safer etc...) et trop peu soutenue dans le travail d'accompagnement des porteurs et porteuses de projet qu'elles réalisent.

- **Financer et garantir, par un cadrage national, un pilotage et une mise en oeuvre pluraliste et transparente de la politique d'installation, en assurant la parité ainsi que la représentation effective de toutes les organisations légitimes (dont ONVAR, organisations paysannes, associations environnementales et de consommateurs-trices) dans la gouvernance des instances impliquées dans l'installation-transmission (PAIT, CNIT, CRIT) et la régulation foncière (Safer, CDOA)**
- Généraliser les bonifications des aides selon des critères environnementaux et sociaux (agriculture biologique, projets collectifs, femmes, fermes présentant un ratio d'actif par hectare élevé)
- Rendre obligatoire le suivi d'une formation aux pratiques agroécologiques et biologiques dans le cadre du Plan de Professionnalisation Personnalisé (parcours d'accompagnement obligatoire pour l'obtention des aides à l'installation).
- Mettre en place des prêts à taux 0 pour les projets créateurs d'emplois et durables et mettre en place des fonds de garantie pour faciliter l'accès des nouveaux installés à des prêts bancaires

## 2: Faciliter la transmission des fermes

Aujourd'hui, seule 1 ferme sur 3 est transmise à un repreneur, les autres partant à l'agrandissement de fermes voisines ou disparaissant. Que ce soit dans une logique d'optimisation patrimoniale ou en raison d'une plus grande facilité à céder ses terres à des connaissances du voisinage, les cédant-es peuvent privilégier le démantèlement de leur ferme au profit d'exploitant-es déjà établi-es plutôt que de la transmettre pour l'installation d'agriculteurs et agricultrices nouvellement arrivés-es. Alors que de plus en plus d'installations se font hors cadre familial, une véritable politique d'accompagnement doit être développée pour anticiper et faciliter les reprises plusieurs années avant. Il s'agit notamment de favoriser la mise en relation des cédant-es avec des candidat-es à l'installation, de créer des conditions socio-économiques favorables à la transmission et de renforcer le volet humain et psychologique de l'accompagnement à la transmission, moment clé de la vie des agriculteurs et agricultrices. Comme dans le cas des politiques d'installation, le rôle et les outils des organisations paysannes pour accompagner la transmission sont insuffisamment reconnus et soutenus par l'Etat. De plus, la structure et les équipements des fermes à céder peuvent

être un frein à la transmission, si elles ne correspondent pas aux projets du potentiel repreneur. Des outils doivent donc permettre de soutenir une restructuration du système des fermes cédées, lorsque celles-ci sont inadaptées. Enfin, la transmission doit également être un moment privilégié pour évaluer et améliorer l'état écologique de la parcelle.

- **Développer un parcours obligatoire d'accompagnement à la transmission pour tout actif agricole**, sur tous les territoires et incluant des actions pour améliorer l'interconnaissance repreneurs / cédants, ainsi qu'un accompagnement à la transition des fermes, notamment via leur restructuration-diversification. Ce parcours devra bénéficier d'un cadrage national et être piloté de manière pluraliste et transparente, autour des mêmes acteurs que pour le parcours d'accompagnement à l'installation
- **Renforcer la place des organisations paysannes** dans la gouvernance et la mise en œuvre des politiques de transmission, afin de garantir un accompagnement pluraliste, adapté et efficace, et favorable à l'agroécologie
- **Financer des Contrats de transmission agroécologique** permettant de développer le parrainage cédant / repreneur et la transition agroécologique des fermes. Ce contrat assurerait un statut et des conditions financières suffisantes au cédant avec une indemnité de transmission équivalente à un complément de retraite et au repreneur
- **Généraliser la mise en place d'un diagnostic transmission comprenant des critères d'impact carbone, eau et biodiversité** et en faire un véritable outil d'aide à la transformation / transmission des exploitations. Ce diagnostic devra être co-construit avec tous les acteurs de l'installation-transmission
- **Permettre aux SAFER d'anticiper aux maximum les cessations des terres et de préparer les transmissions** en améliorant leur accès aux informations / données nécessaires, notamment la DICAA (Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole)
- **Créer des Comités Locaux d'Installation/Transmission pluralistes**, au niveau des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et en collaboration avec les instances départementales et régionales, destinées à repérer les exploitations devant être bientôt transmises, identifier des porteurs et porteuses de projet, accompagner les installations et reprises, animer le lien entre Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et installation

### 3: Garantir des revenus dignes pour les paysans et paysannes

Négociations commerciales déséquilibrées au profit de l'agroalimentaire et de la grande distribution, concurrence de produits provenant de pays moins-disant sur les plans social, environnemental et sanitaire, manque d'outils de régulations des marchés, absence de reconnaissance des externalités positives générées par les systèmes vertueux, iniquité dans la répartition des aides PAC... La faiblesse du revenu des paysans et paysannes est multifactorielle et doit être la priorité des politiques publiques agricoles.

**Au-delà d'un fort enjeu de justice sociale à rémunérer celles et ceux qui nous nourrissent, cette question est aussi au cœur des enjeux de transition agroécologique :** sans revenu satisfaisant, les marges de manœuvre des agriculteurs et agricultrices pour évoluer vers des pratiques vertueuses sont, de fait, limitées. De même, il est complexe d'assurer le renouvellement des générations, dans un métier qui ne garantit pas un revenu décent. La faiblesse des revenus est par ailleurs très inégale selon les productions, les éleveurs et éleveuses de bovins viande étant plus exposés à la pauvreté<sup>20</sup>. On constate aussi une forte inégalité de genre : les agricultrices ont des revenus moyens inférieurs de 30% à ceux des hommes.

**Il est pourtant possible et nécessaire d'assurer aux agriculteurs et agricultrices un revenu digne et équitable.** Les prix agricoles ne reflètent pas aujourd'hui les bénéfices (captation de carbone, aliment sain, biodiversité...) ou les coûts (dépollution

de l'eau, déclin des pollinisateurs, maladies...) associées aux modes de production. En intégrant ces éléments, il est possible de **rémunérer les pratiques agricoles vertueuses, et de contribuer au revenu agricole**. Ces outils doivent être associés à des politiques fortes pour rémunérer plus justement les produits agricoles par des **politiques de régulation et de relocalisation, et une meilleure distribution des aides PAC**.

- **Rémunérer les agriculteurs et agricultrices pour les pratiques générant des externalités positives pour l'environnement et la santé** (prairies permanentes, systèmes bio, entretien d'infrastructures agroécologiques comme les haies, rotations longues) via la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
- Mettre en place des **outils de régulation des marchés au niveau européen et national**, permettant une garantie de revenus, par exemple via la maîtrise de l'offre dans les filières d'élevage
- Réviser le **Plan Stratégique National**, et la structure des financements nationaux, pour une répartition équitable des aides et pour soutenir davantage les fermes à taille humaine via la PAC
- **Sortir l'agriculture des accords de libre-échange**
- Interdire les importations de produits alimentaires qui ne respectent pas les règles sanitaires, sociales et environnementales appliquées à l'agriculture européenne, notamment via la mise en place de clauses miroirs

- **Faciliter la mutualisation d'outils de transformations et de commercialisation de produits alimentaires** pour permettre aux producteurs et productrices de se réapproprier la transformation de leurs produits et dégager de la valeur ajoutée
- **Encadrer les marges du secteur de l'agroalimentaire et de la grande distribution**, notamment pour interdire les sur-marges pratiquées sur les produits de qualité
- **Augmenter les moyens humains de l'enseignement agricole en particulier public**
- **Renforcer le volet pratique et les stages**
- **Mettre en place un volume d'heures minimal consacré à l'agroécologie, et à l'agriculture biologique** dans les programmes de l'enseignement agricole
- **Instaurer une gouvernance de l'enseignement et de la formation agricole plus ouverte** (enseignant-es, société civile, syndicats d'enseignant-es...)

## 4: Former les agriculteurs et les agricultrices de demain

Pour assurer le renouvellement des générations, il est nécessaire de donner les moyens à l'enseignement agricole, et notamment à l'enseignement public, affecté ces dernières années par des baisses de budgets insoutenables, amenant les établissements au bord de la rupture. Il est pourtant essentiel d'investir dans cet enseignement pour le rendre attractif, et en faire un véritable outil stratégique de notre politique agricole. Son attractivité passe aussi par une meilleure sensibilisation des élèves dès leur plus jeune âge aux métiers de l'agriculture, à leur importance pour notre alimentation et notre environnement. Par ailleurs, on remarque un véritable manque d'ambition sur l'enseignement en agriculture biologique, et en agroécologie, alors même que la demande pour s'installer dans ces systèmes est forte - actuellement 40% des projets d'installations agricoles sont en bio21, et plus que jamais nécessaire pour faire face aux enjeux actuels.

- **Soutenir dans les enseignements l'apprentissage de l'autonomie dans la gestion et pilotage de son activité** (appropriation de sa comptabilité, analyse de son temps de travail, de la répartition de la valeur ajoutée...)
- **Sensibiliser l'ensemble des élèves à l'agriculture dans le cursus scolaire général**, dès l'école primaire, et en étant particulièrement attentif à la lutte contre les stéréotypes de genre
- **Intégrer un module « s'installer en agriculture »** pour les étudiant-es en agronomie souhaitant s'installer à la fin de leur cursus

## 5: Réguler l'accès au foncier pour un partage équitable de la terre et une agriculture à taille humaine respectueuse du vivant

Faciliter l'accès au foncier pour l'installation de porteurs et porteuses de projets agroécologiques : L'accès au foncier est l'un des principaux freins à l'installation, notamment pour les personnes non issues du milieu agricole (NIMA). En effet, ces derniers, qui représentent 60% des candidat-es à l'installation, parce qu'ils ne rentrent pas dans le schéma de la reprise de la ferme familiale, ne parviennent pas toujours à trouver des terres disponibles pour s'installer, ou ne sont pas en capacité de financer l'achat du foncier. Trop de candidat-es à l'installation sont ainsi contraint-es de renoncer à leur projet, faute de terres pour s'installer. Ce sont donc autant de contributions à l'emploi, à la vie des territoires, au renouvellement des générations, qui sont abandonnées. Ces renoncements constituent aussi des opportunités manquées pour la transition agroécologique : les NIMA sont plus nombreux-ses à souhaiter s'installer dans des projets en bio ou agroécologie. Il est donc nécessaire de mettre en place des outils pour l'accès à la terre des nouveaux agriculteurs et agricultrices.

- Soutenir et créer des outils non lucratifs de portage et stockage foncier pour l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices
- Constituer des réserves foncières publiques au niveau local en vue de favoriser l'émergence de projets d'agriculture durable, en particulier dans les zones où le prix du foncier est élevé

## • Donner la priorité pour l'accès au foncier à des projets d'installation sur des fermes à taille humaine, en bio ou agroécologie, portés par des femmes, en révisant les critères et les règles de priorisation fixées par les Schémas Directeurs Régionaux d'Exploitation Agricole (SDREA)

- Permettre aux préfets de refuser l'autorisation d'exploiter s'il n'y a pas de candidat-es satisfaisant aux orientations du SDREA, même en l'absence de candidature concurrente.

Lutter contre l'artificialisation, l'accapement et la financiarisation des terres agricoles : Pour faire de notre politique foncière un levier d'installation et de transition, il est nécessaire d'agir sur tous les leviers afin de préserver les terres agricoles et notre souveraineté alimentaire. Ainsi, malgré la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), l'artificialisation reste un enjeu fort pour la préservation des terres agricoles : même si le rythme a baissé dans la période récente, on artificialise encore près de 30 000 hectares par an. La diminution tendancielle de la consommation d'espaces prévue par la loi Climat et Résilience instaurant le ZAN, n'est pas encore initiée, et les attaques politiques contre cet objectif continuent, malheureusement, de se multiplier.

- Faire appliquer le ZAN en donnant aux collectivités des moyens financiers à la hauteur des enjeux et des surcoûts

engendrés par cette mesure en termes d'aménagement et en renforçant le dispositif de taxation des plus-values réalisées lors de la vente de terrains rendus constructibles.

**On note aussi une forte tendance à l'accaparement et à la concentration des terres :** en cause notamment, une structuration des aides PAC et un système productiviste qui pousse à l'agrandissement des fermes, et le développement de SCEA et de sociétés à capitaux ouverts, qui concentrent des surfaces toujours plus grandes, et échappent encore largement aux outils de régulations existant. Globalement, les outils que sont la SAFER et le contrôle des structures restent ainsi insuffisants dans leur forme actuelle, du fait de nombreuses possibilités de contournement, et d'une mise en application trop faible. S'il est trop tôt pour dresser un bilan de la loi Sempastous, entrée en vigueur en 2023, avec l'objectif de renforcer la régulation foncière, de nombreuses failles et incohérences avaient été relevées au moment du vote de la loi, qui permettront encore à une quantité de transferts fonciers d'échapper aux mécanismes de régulation.

- **Porter au niveau européen une réforme de la PAC pour mettre fin au système d'aide à l'hectare,** qui pousse à l'agrandissement
- **Renforcer le cadre d'intervention des SAFER et leur impartialité** en leur permettant d'intervenir sur les transferts de parts sociales, en les dotant de moyens suffisants pour garantir leur impartialité dans le traitement des dossiers et en revoyant leur gouvernance
- **Renforcer le contrôle des structures** pour lutter contre les agrandissements excessifs, et répartir équitablement la

terre, au service de l'installation, de la confortation de petites exploitations, et de la transition agroécologique

- **Instaurer un plafonnement de la surface contrôlable par actif,** intégrant le travail délégué
- **Créer un dispositif de redistribution progressif** des terres lors des transferts fonciers importants (au-dessus d'un seuil fixé régionalement) vers des réserves foncières destinées à l'installation
- **Revoir le statut d'agriculteur actif,** afin que seules les personnes participant aux travaux agricoles puissent bénéficier des aides PAC
- **Encadrer le recours au travail délégué**

**Encadrer le développement de la production d'énergie renouvelable sur espaces agricoles :** En parallèle d'une indispensable réduction de la consommation d'énergie, il est nécessaire de développer la production d'énergies renouvelables pour lutter contre le réchauffement climatique et sortir du nucléaire. Des productions d'énergie peuvent, dans certains cas, se faire en synergie avec la production agricole et constituer un complément de revenus pour les agriculteurs et agricultrices. Elles ne doivent toutefois en aucun cas être envisagées comme une réponse à la faiblesse du revenu agricole. Aujourd'hui, de nombreuses dérives sont constatées dans le développement de la production d'énergie sur les espaces agricoles. Il est primordial d'encadrer strictement le développement de ces projets pour qu'ils ne remettent pas en cause la vocation première de l'agriculture qui est la production alimentaire, ni ne participent à la financiarisation de l'agriculture et du foncier.

## 6: Renforcer la protection sociale agricole et les politiques de prévention santé

- Préciser les missions de l'Observatoire des énergies renouvelables sur le suivi des installations d'agri-énergie, afin d'avoir des données sur l'impact sur les productions agricoles, sur le partage de la valeur, et sur le prix du foncier agricole
- Interdire la production de biocarburant de première génération (concurrence directe des productions alimentaires)
- Planifier et encadrer la production de biomasse, en particulier celle destinée à la production d'énergie
- Interdire l'irrigation et de l'utilisation d'engrais de synthèse et de produits phytosanitaires pour la production de biomasse destinée à la production d'énergie
- Encadrement renforcé de la méthanisation, via notamment l'abaissement des seuils de demande d'autorisation, l'interdiction des cultures dédiées, l'encadrement des CIVE et des distances d'approvisionnement en matières premières.
- Interdiction des projets photovoltaïques sur espaces naturels et agricoles hors cas d'agrivoltaïsme (synergie entre activité énergétique et agricole au bénéfice de cette dernière) et encadrer plus strictement l'agrivoltaïsme, notamment via un plafonnement de la surface dédiée à 3% de la surface agricole utile (SAU) de l'exploitation, dans la limite de 3 hectares. Lutte contre la spéculation foncière liée à la production d'énergie (interdiction des conventions de mise à disposition du foncier par les énergéticiens)

Aujourd'hui, le système de protection sociale agricole est faible, et garantit des droits insuffisants aux agriculteurs et agricultrices. Il s'agit d'une problématique forte de justice sociale pour les agriculteurs et agricultrices actuels, en termes de droit à la retraite notamment, mais aussi, d'un enjeu pour le renouvellement des générations. Cette situation pénalise en effet fortement l'attractivité du métier, et nuit à la dynamique d'installation.

Elle est entretenue par des mécanismes d'optimisation fiscale et sociale qui incitent les agriculteurs et agricultrices à réduire au maximum le paiement de cotisations sociales, perçues comme des charges, a fortiori dans un contexte de faiblesse du revenu agricole... En particulier, en ce qui concerne les retraites, le système actuel fondé d'abord sur la valorisation du capital du cédant, complétée par une pension, ne fonctionne plus et constitue un blocage à l'installation.

Les inégalités de protection sociale et de santé affectent particulièrement les femmes : matériel agricole inadapté, difficultés à accéder au congé maternité, et surtout, faiblesse extrême des pensions de retraite. En effet, les femmes sont encore trop souvent contraintes de travailler sans statut ou avec des sous-statuts, et se retrouvent ainsi avec des pensions d'un montant indécent (en 2020, la retraite moyenne d'une agricultrice était de 570 euros), malgré les avancées de la récente loi Chassaigne 2, votée pour améliorer leur situation.



- Financer une protection sociale agricole efficace et équitable en **mettant fin aux systèmes d'optimisation fiscale et sociale agricole**
- **Réformer le système de retraite agricole, complexe et inéquitable**, afin de revaloriser les montants des pensions, en particulier pour les femmes, longtemps oubliées
- **Renforcer l'accès au congé maternité, paternité, et parental, et aux arrêts maladie** pour les agricultrices et agriculteurs, notamment via l'accès au remplacement
- Renforcer la **reconnaissance et la prise en charge des maladies professionnelles**, du handicap et d'invalidité **pour les agriculteurs et agricultrices** et améliorer l'efficacité du fond d'indemnisation des victimes de pesticides
- **Soutenir la conception et l'acquisition d'équipements et de matériel agricole ergonomique** et adapté pour limiter les risques professionnels et améliorer le confort au travail, en particulier pour les femmes, et développer la formation sur ces questions et la prévention des troubles musculosquelettiques.

## 7: Mettre des moyens face au mal-être agricole

Manque d'accès aux congés, faiblesse des revenus, mécanismes fiscaux et de subvention incitant à l'agrandissement et à l'endettement, manque de soutien aux moyens humains permettant l'accompa-

gnement des exploitations en difficulté, désertion des services publics dans les territoires ruraux... Les sources du mal-être agricole appellent une réponse ambitieuse et coordonnée. Les politiques proposées actuellement, qui n'agissent pas sur les causes profondes du mal-être, et s'appuient sur une veille effectuée par des acteurs qui sont aussi les créanciers des paysannes, paraissent vouées à l'échec.

Les solutions existent pourtant, avec en premier lieu, la mise en place de politiques permettant de prévenir ces situations, en agissant pour une meilleure rémunération des agriculteurs et agricultrices, et en changeant la fiscalité agricole, qui pousse aujourd'hui au surinvestissement, afin d'éviter les situations d'impasse financière, qui sont la première cause de mal-être. Il s'agit aussi de permettre aux agriculteurs et agricultrices de souffler, et de prendre du recul sur leur activité, en facilitant le recours aux solutions de remplacement, qui permettent de prendre des congés, de se rendre à une formation, d'avoir plus facilement accès aux arrêts maladie.

- **Supprimer les incitations fiscales au surinvestissement**, pour lutter contre la spirale de l'endettement et de l'agrandissement sans fin
- **Soutenir l'accès au remplacement, via un renforcement du crédit d'impôt dédié**, pour les congés, les arrêts maladie, la formation professionnelle et développer les contrats d'apprentissage en Service de Remplacement
- **Expérimenter un revenu de base paysan** attribué par l'Etat, pour préparer la transformation des aides PAC en aide à l'actif, et faciliter l'accès des agriculteurs et agricultrices au RSA qui en ont besoin

Il est également nécessaire d'identifier suffisamment tôt les situations à risque, afin de proposer des solutions aux personnes concernées, pour éviter le cercle vicieux du stress et de l'isolement, dont les conséquences peuvent être dramatiques. Sur le terrain, des organisations paysannes, malgré un fort manque de moyens, développent des solutions d'écoute, d'entraide et d'accompagnement, qu'il est urgent de soutenir. Enfin, des mesures doivent être mises en place pour accompagner les agriculteurs et agricultrices en situation d'endettement et de difficulté économique, en priorité pour soutenir le redressement des exploitations, et lorsque c'est nécessaire pour accompagner humainement les arrêts d'activité et les reconversions.

- **Renforcer les moyens pour l'accompagnement humain et la mise en réseau des agriculteurs et agricultrices en difficulté**, et notamment via le soutien aux associations sur le terrain
- **Soutenir le redressement économique des fermes en difficulté** et revenir sur la compétence des tribunaux économiques en matière de procédures collectives agricoles, au profit du tribunal judiciaire, qui offre un cadre plus protecteur

Par ailleurs, à l'heure du réchauffement climatique, **les aléas se font plus nombreux et plus intenses, un phénomène qui précarise fortement les agriculteurs et agricultrices**. La promotion et le financement public de systèmes assurantiels privés, réponse du Gouvernement à cette croissance des risques, est à la fois inefficace et profondément inéquitable : malgré un fort engagement des deniers publics, les assurances privées n'existent aujourd'hui que pour certaines cultures, et ne sont

accessibles que pour les exploitations avec les plus forts revenus. L'argent public vient ainsi soutenir en priorité celles et ceux qui bénéficient de ces assurances privées, et donc, qui sont déjà les mieux protégés face aux aléas, laissant de côté une majorité des exploitations, qui bénéficient d'un système d'indemnisation au rabais, insuffisant pour faire face aux risques.

- **Mettre en place un fonds mutuel et solidaire**, abondé par tous les acteurs agricoles et agro-alimentaires et par l'Etat, pour un financement équitable de la protection face aux aléas climatiques

## 8: Accompagner la transition vers des élevages durables et respectueux du bien-être animal

L'agriculture doit réduire son empreinte carbone de 13 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> annuels d'ici à 2030. C'est l'objectif fixé par la Stratégie Nationale Bas Carbone. Cet effort considérable, prix de notre survie collective, ne peut être mené que si l'élevage y prend sa juste part. La réduction de la production de viande est une condition essentielle à l'atteinte de ces objectifs. Mais la baisse tendancielle déjà à l'œuvre n'amène rien de bon, elle a des conséquences sociales et économiques catastrophiques sans produire d'effets positifs environnementaux, puisqu'elle repose sur la disparition des élevages les plus vertueux au profit d'exploitations hyper-industrialisées. Selon le Ministère de la transition écologique, il existe aujourd'hui plus de 3000 fermes d'élevage classées ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement) soumises à autorisation du préfet en

raison de leur dangerosité potentielle pour l'environnement. La transition de l'élevage doit ainsi être planifiée et accompagnée par les pouvoirs publics afin de préserver les modes d'élevage les plus vertueux.

- **Planifier la transition de l'élevage vers des systèmes durables, à taille humaine, et respectueux du bien-être animal** en définissant les types d'élevage à préserver dans les différents territoires et en fixant des objectifs régionaux de développement ou de réduction
- **Décider d'un moratoire sur les créations/agrandissements** pour les ICPE soumises à autorisation et les élevages en cage
- **Accompagner et financer la restructuration-diversification des systèmes d'élevage** via une contractualisation pluriannuelle et une gestion publique des actifs à risque (outils de production actuellement en place et qui vont perdre de la valeur comparativement à un scénario de maintien de l'activité) au niveau national
- **Cibler et renforcer les soutiens de la PAC vers les modes d'élevage durable** (notamment Ecorégime, mesures agro-environnementales et climatiques)
- **Développer le maillage agroalimentaire** pour réduire le transport des animaux et soutenir les filières de proximité et de qualité (abattoirs à la ferme, abattoirs locaux, ateliers de découpe...)

- **Interdire la viande in vitro**
- **Adapter les mesures de biosécurité aux élevages plein-air**

## 9: Accompagner la transition vers une alimentation durable

Il est impensable de continuer à séparer politiques agricoles et alimentaires. Tous les scénarios prospectifs le montrent, la transition agroécologique et l'atteinte de notre souveraineté alimentaire passeront par des modifications de notre alimentation : moins de viande, et une viande de meilleure qualité, plus de protéines végétales, moins de sucres, de produits ultra-transformés, plus de fruits et légumes. D'après une étude prospective de l'INRAE, l'adoption de régimes alimentaires sains et respectueux de l'environnement permettrait à l'Europe de sortir des pesticides, de maîtriser sa consommation de ressources, tout en devenant exportateur net de calories<sup>22</sup>. Mener ces politiques alimentaires est aussi une question de justice sociale : il est indispensable que les produits de qualité, sains, et vertueux sur le plan environnemental soient accessibles à chacun et chacune, quels que soient ses moyens.

De plus, les études économiques le montrent : **le prix de marché des produits alimentaires ne reflète qu'une part restreinte (entre le tiers et la moitié) de leur coût réel si l'on prend en compte les**

**externalités négatives induites par leur élaboration, distribution et consommation**<sup>23</sup>. L'ampleur des coûts induits sur la santé, l'environnement de la production agro-alimentaire industrielle, par ailleurs largement sous perfusion publique, montre l'intérêt d'investir massivement dans des politiques au service d'une alimentation saine et durable. Le financement d'une **sécurité sociale de l'alimentation**, mise en œuvre via une allocation universelle, versée à tout·e citoyen·ne, permettant d'accéder à des aliments locaux et de qualité, n'est plus une utopie si l'on prend en compte les économies pour la collectivité associée à la généralisation d'une alimentation saine et écologique.

- Inscrire le droit à l'alimentation dans le droit national et européen
- Améliorer la qualité environnementale et nutritionnelle de l'environnement alimentaire commercial en :
  - » Mettant en place des obligations de reporting des acteurs de la distribution alimentaire (part protéines animales/végétale, conventionnel/bio, produits ultra-transformés)
  - » Fixant un cadre de reformulation nutritionnelle et environnementale des produits alimentaires industriels

- » Généralisant l'affichage environnemental de type PlanetScore pour informer les consommateurs et consommatrices sur l'impact (bien-être animal, climat, biodiversité, pesticides) des produits alimentaires et lutter contre le greenwashing
- » Interdisant la publicité pour les produits dont la surconsommation est nocive pour la santé et la planète

## • Généraliser la mise en place de Projets Alimentaires Territoriaux et réaffirmer leur objectif de transition agroécologique, en fixant des objectifs et critères nationaux

- Expérimenter la création de Maisons d'Éducation à l'Alimentation dans les territoires pour améliorer la formation et la promotion de l'alimentation durable
- Faire respecter les objectifs de la loi Egalim sur la restauration collective (50% de produits de qualité et durables dont 20% issus de l'agriculture biologique, repas végétariens) en soutenant financièrement et accompagnant les collectivités locales et acteurs publics concernés et en fixant, à terme, des sanctions
- Soutenir et multiplier les expérimentations de Sécurité sociale de l'alimentation, pour construire des solutions permettant de garantir à toutes et tous l'accès à une alimentation de qualité

**23** Chaire Unesco Alimentations du monde, Coûts cachés et juste prix de notre alimentation : entre marché, État et communs. 2022

- **Promouvoir un nouveau «repas à la française»** alliant enjeux gastronomiques, environnementaux et de santé sur le modèle du *New Nordic Diet*

## 10: Soutenir et financer massivement la transition agroécologique

Différentes analyses le montrent, les financements soutenant l'agroécologie sont insuffisants que ce soit au niveau européen, ou national. Alors que la Fondation pour la Nature et l'Homme estime que seul 1% des financements publics contribue véritablement à la sortie des pesticides, une étude allemande estime que la nouvelle PAC française tombe en dessous du niveau de protection de l'environnement atteint lors de la précédente<sup>24</sup>. Pourtant, l'INRAE l'établit clairement dans son rapport prospectif sur le sujet<sup>25</sup> : il est possible d'atteindre le zéro pesticide, et de baisser les émissions de gaz à effet de serre agricole, mais cela nécessite « des politiques publiques cohérentes et articulées » et notamment une transformation de la PAC et un « soutien à la transition ».

Pourtant, aujourd'hui, le gouvernement continue de soutenir insuffisamment les outils essentiels à la transition que sont l'agriculture biologique ou encore les MAEC. Le rapport de la Cour des Comptes<sup>26</sup> et l'analyse de France Stratégie<sup>27</sup> le montrent, la bio est une solution d'ave-

nir, et un modèle performant sur les plans environnemental, économique et social. L'attitude de l'État, qui refuse de mettre les moyens face à la crise actuelle du bio, liée à l'inflation, est à cet égard irresponsable.

Cette insuffisance de soutien à la transition est également liée à une gouvernance inadaptée de notre politique agricole. L'agriculture est un secteur clé pour les questions de santé, d'environnement, d'aménagement du territoire. Or, sa gouvernance s'opère essentiellement, à tous les échelons, dans un dialogue entre les syndicats agricoles majoritaires, et les responsables publics chargés de l'agriculture. Il est nécessaire, à tous les niveaux, de décloisonner et d'ouvrir cette gouvernance à davantage de représentant-es du monde agricole, aux acteurs de l'alimentation, de la santé, de l'environnement, et aux citoyen-nés, afin de mener une politique agricole à la fois cohérente et ambitieuse.

- **Réformer la gouvernance des politiques agricoles** pour mieux intégrer la transition, notamment en associant les ministères de la santé et de l'environnement et la société civile à la définition des politiques agricoles, et en ouvrant la gouvernance des Chambres d'Agriculture pour mieux représenter les syndicats minoritaires, les organisations paysannes, les citoyen-nés et les collectivités, ou encore les associations environnementales et de consommateurs et consommatrices

<sup>24</sup> Étude NABU et l'organisation allemande Groupement agriculture rurale (AbL), 2023 <https://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/les-incitations-ecologiques-du-nouveau-cadre-de-la-pac-donnent-des-resultats-mitiges-selon-une-etude/>

<sup>25</sup> INRAE, Prospective : Agriculture européenne sans pesticides chimiques en 2050, 2023

<sup>26</sup> Cours des comptes : Le soutien à l'agriculture biologique, 2022

<sup>27</sup> France Stratégie - Les performances économiques et environnementales de l'agroécologie, 2020

- Fixer, planifier et financer une trajectoire de réduction et de sortie des pesticides et des engrais de synthèse, en priorité sur les aires de captage
- Engager une révision du Plan stratégique national (PSN) de la PAC pour l'orienter vers l'agroécologie
- **Soutenir et promouvoir l'agriculture biologique, notamment via la révision du PSN, le rétablissement de l'aide au maintien, la mise en place d'outils de régulation des marchés, et le soutien à la demande (communication et commande publique)**
- Supprimer la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) et les financements publics associés, et renforcer les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour soutenir les pratiques de changement de système
- Soutenir les filières protéines végétales, afin de promouvoir la végétalisation de l'alimentation, et la sortie des engrais de synthèse grâce à la fixation de l'azote dans le sol par les légumineuses
- Soutenir la plantation et la gestion durable des haies, notamment par la mise en place d'un crédit d'impôt pour l'atteinte du bon état écologique des haies
- Soutenir les réseaux d'agriculteurs et agricultrices (ONVAR, GIEE...) qui mettent en place des innovations et animent des dynamiques de transition sur les territoires
- Soutenir la déspecialisation des territoires excédentaires ou déficitaires en activité d'élevage, et développer les systèmes polyculture-élevage
- Renforcer la recherche et les expérimentations locales pour améliorer la résilience des exploitations face aux aléas et à la raréfaction de la ressource en eau
- Soutenir les pratiques agronomiques et les modèles agricoles sobres en eau
- Mettre en place une gouvernance pluraliste, transparente et démocratique de l'eau
- Empêcher toute dérégulation des OGM, et lutter contre les OGM cachés

---

## Pour résumer, nos cinq mesures prioritaires :

- **Financer et garantir, par un cadrage national, un pilotage et une mise en œuvre pluraliste et transparente de la politique d'installation**, en assurant la parité ainsi que la représentation effective de toutes les organisations légitimes (dont organisme national à vocation agricole et rurale), organisations paysannes, associations environnementales et de consommateurs-trices) dans la gouvernance des instances impliquées dans l'installation-transmission et la régulation foncière
- **Donner la priorité pour l'accès au foncier à des projets d'installation sur des fermes à taille humaine**, en bio ou agroécologie, porté par des femmes, en révisant les critères et les règles de priorisation fixées par les Schémas Directeurs Régionaux d'Exploitation Agricole (SDREA).
- **Accompagner la transition vers une alimentation durable** et généraliser la mise en place de Projets Alimentaires Territoriaux et réaffirmer leur objectif de transition agroécologique, en fixant des objectifs et critères nationaux
- **Soutenir et promouvoir l'agriculture biologique**, notamment via la révision du PSN, le rétablissement de l'aide au maintien, la mise en place d'outils de régulation des marchés, et le soutien à la demande (communication et commande publique)
- **Sortir l'agriculture des accords de libre-échange** et interdire les importations de produits alimentaires qui ne respectent pas les règles sanitaires, sociales et environnementales appliquées à l'agriculture européenne, notamment via la mise en place de clauses miroirs

# NOS 10 PROPOSITIONS PHARES

- 1:** Installer massivement des agriculteurs et agricultrices
- 2:** Faciliter la transmission des fermes
- 3:** Garantir des revenus dignes pour les paysans et paysannes
- 4:** Former les agriculteurs et les agricultrices de demain
- 5:** Réguler l'accès au foncier pour un partage équitable de la terre et une agriculture à taille humaine respectueuse du vivant
- 6:** Renforcer la protection sociale agricole et les politiques de prévention santé
- 7:** Mettre des moyens face au mal-être agricole
- 8:** Accompagner la transition vers des élevages durables et respectueux du bien-être animal
- 9:** Accompagner la transition vers une alimentation durable
- 10:** Soutenir et financer massivement la transition agroécologique

